



LA CARTE DE RESIDENT POUR LES ENTrees PISCINES

Le Sivom du Néron a mis **en place en 2018 de nouveaux tarifs pour les résidents** des communes de Fontanil, Proveyzieux, Quaix-en-Chartreuse, Mont-Saint-Martin, Saint-Egrève et Saint-Martin le Vinoux.

Pour en bénéficier **vous devez vous munir de votre carte de résident** individuelle à présenter à l'entrée de la piscine.

POUR OBTENIR VOTRE CARTE DE RESIDENT

Il vous suffit de vous présenter à la Mairie de votre domicile pour l'obtenir, muni d'une pièce d'identité, d'une photo d'identité par personne, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille pour les enfants.

Présentez votre carte de résident à l'accueil de la piscine Tournesol ou de la piscine des Mails et vous bénéficierez du tarif résident.

La carte de résident est valable 1 an.

POUR BENEFICIER DU TARIF REDUIT

Le tarif réduit est appliqué pour les résidents dont le quotient familial est inférieur à 620€. Ils seront appliqués sous réserve de présentation de la carte de résident et d'un justificatif (Quotient CAF ou attestation délivrée par les mairies du Syndicat)

ENTREE GRATUITE pour les enfants de moins de 7 ans.

POUR LES DETENTEURS D'UNE CARTE RESIDENT REALISEE EN 2018

Il vous suffit de vous présenter à la Mairie de votre domicile pour l'actualiser en présentant un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité ou exceptionnellement à l'accueil de la piscine Tournesol ou de la piscine des Mails.